

**CBC  Radio-Canada**

Ottawa, le 4 mars 2004

(par télécopieur - 514 872-3964, original à la poste)

**Monsieur Robert Lévesque, ing.**  
Service de l'approvisionnement et du soutien technique  
Division des moyens de communication  
Ville de Montréal  
2580, boulevard Saint-Joseph Est  
Montréal (Québec)  
H1Y 2A2

Objet: **Renouvellement de l'Acte de permission – Mont-Royal**

Monsieur Lévesque,

Je donne suite à la rencontre du 26 février 2004, tenue à vos bureaux en présence de M. Daniel Chartier du Service des parcs et vous-même pour la Ville de Montréal ainsi que MM. Martin Marcotte, Jean-Pierre Bédard et le soussigné pour la Société Radio-Canada, où nous abordions certains sujets concernant le site de radiodiffusion du Mont-Royal.

Tel que discuté, Radio-Canada a actuellement à l'étude des projets qui nécessiteront le réaménagement de certaines antennes sur la plateforme supérieure du pylône du Mont-Royal. Ces projets découlent de deux besoins précis. Le premier revient sur les solutions techniques à apporter pour ramener le site de radiodiffusion à l'intérieur des normes exigées par Industrie Canada en vertu du Code de sécurité 6. Ce projet est de grande priorité et comporte un échéancier de réalisation d'ici la fin de 2004. Le second prévoit un aménagement pour recevoir une antenne de télédiffusion numérique pour desservir la ville de Montréal, à l'instar d'un lancement imminent à Toronto. Radio-Canada, ainsi que les télédiffuseurs privés, souhaiteraient être en mesure d'émettre un service DTV à Montréal dès l'été 2005.

Ces projets n'apporteront pas de modifications majeures à l'apparence du pylône; ils nécessiteront par contre des investissements monétaires importants de la part des diffuseurs FM et TV impliqués. C'est dans cette optique que Radio-Canada souhaite accélérer le renouvellement de l'Acte de permission d'occupation du fonds de terre qui autrement se terminerait le 31 décembre 2007. Le renouvellement immédiat permettrait à Radio-Canada et aux autres diffuseurs d'établir un cas d'affaires sur une durée plus réaliste.

Radio-Canada, en son nom et au bénéfice de tous les diffuseurs au Mont-Royal, sollicite alors auprès de la Ville de Montréal le renouvellement diligent de l'Acte en question. Je vous prierais de nous faire part de la réaction préliminaire de la Ville à notre requête dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur Lévesque, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Chef national, gestion immobilière

  
**Louis-Paul Germain**

  
/j